

Le service de remplacement en aviculture : Intervention de Cyrille MOLINIERES

Cyrille MOLINIERES a fait une présentation sur le remplacement dans les exploitations selon le motif : maladie-accident, maternité, paternité, congés, participation aux formations, aux réunions professionnelles et responsabilités syndicales. Le coût horaire est fonction du motif. Le service de remplacement est l'employeur de l'agent, il se charge de l'ensemble des formalités administratives. Il vous facture les frais de remplacement, déduction déjà faite, des aides financières mobilisées, ce qui évite l'avance de trésorerie.

Les autres groupements d'employeurs Agri Relais 82 et GEM 82 sont des structures complémentaires au Service de remplacement pouvant intervenir dans tous les autres besoins de main-d'œuvre (surcroît temporaire saisonnier ou non). N'hésitez pas à les contacter pour avoir des informations liées à votre situation.

Exemples de situations où les aviculteurs utilisent ce service :

En aviculture, les agriculteurs sollicitent le service de remplacement pour les opérations d'abattage qui demandent une main-d'œuvre plus importante. Dans ce cas, il est intéressant d'anticiper pour former les agents.

Souvent les jeunes éleveurs qui souhaitent prendre les congés font appel au service de remplacement, l'agent remplaçant est formé avant le départ en congés par l'exploitant ou bien il est formé par un membre de la société au moment-même du remplacement.

Lors d'un accident ou suite à une opération chirurgicale, l'exploitant peut faire appel au service de remplacement. Ainsi, il est nécessaire que la filière avicole se mobilise et soit visible pour que le service de remplacement soit performant et réactif.

La participation aux formations et réunions professionnelles permet d'avoir un agent qui vous aidera pour des pics de travail dans l'exploitation : récolte fruits, ramassage des foin.